

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept juin à vingt heures, se sont réunis dans la salle du Conseil, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LAIROUX, sous la présidence de M. Cédric GUINAUDEAU, Maire de LAIROUX, dûment convoqués le 13 mai 2022.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 10
Nombre de conseillers votants : 13

PRESENTS : Mmes COSTE, MARSAULT, THINON, VITAL et LACAZE, Mrs GUINAUDEAU, CIBARD, PINEAU, DURANCEAU, CHABOT et MADY.

ABSENTS EXCUSES et REPRESENTES : Mme BOUCHEREAU Claire donne son pouvoir à M. GUINAUDEAU Cédric, Mme POGAM Jocelyne donne son pouvoir à M. MADY Michel

ABSENTS EXCUSES : M. BERGES Oliver, Mme GILBERT Aurélie

Le secrétariat a été assuré par : Mme THINON Ludivine

Le compte rendu du conseil municipal du 13 mai 2022 a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

M. MADY prend la parole concernant le compte-rendu de la précédente séance. Il aurait souhaité que le débat sur les réserves du SCOT soit beaucoup plus évoqué et exprimé. L'abstention concerne la moitié du conseil municipal sur ce sujet. Le Maire ajoute que lors de la dernière réunion en conseil communautaire, il a fait part du vote de notre Conseil Municipal, avec une forte abstention, et que cela aurait pu être évité si la communication en amont avait été faite.

PROJET EQUIPEMENT SPORTIF

M. le Maire présente un diaporama présentant le projet d'installation d'un plateau sportif dans le bourg. Tout d'abord les objectifs sont :

- équiper la commune d'équipements sportifs
- utiliser le domaine foncier communal,
- implanter et concevoir ce projet pour toucher le plus de personnes possibles,
- créer un espace de vie et d'échange,
- permettre un usage multiple,
- concevoir ce projet dans le cadre de l'appel à projet « 5000 équipements sportifs d'ici 2024 »

Les contraintes sont :

- l'accessibilité du site
- le budget : 150 000 € ttc dont 30 000 € de reste à charge, sachant que les subventions demandées ne prennent pas en charge l'ensemble du projet
- la gestion administrative du dossier (marché public)
- conception de l'aménagement/ accompagnement technique

Pour aménager le site, il y a des points de vigilance à prendre en compte : le coût et l'accompagnement financier :

- Accessibilité normé, PMR non normé, simple pente

NB : le site n'est pas un ERP ; il n'est pas obligatoire de l'aménager pour qu'il soit au norme accès PMR.

- Les espaces verts
- Les clôtures et portillons

- Les reprises de sols

Plusieurs scénarios se présentent pour le suivi administratif et financier de ce dossier.
Voici les 3 scénarios :

	Scénario 1 : dossier en interne	Scénario 2 : Vendée Expansion	Scénario 3 : Vendée Expansion
Points positifs	Gestion sans marché public Maitrise des coûts Création et aménagement des espaces verts en régie	Accompagnement pour les marchés Accompagnement technique	Accompagnement pour les marchés Accompagnement technique Accessible aux PMR pour ES et la salle de motricité
Points négatifs	Accès classique	Création d'un accès à 8 % Accompagnement plutôt « léger » sur l'AVP	Coût financier hors budget + reste à charge important Accompagnement plutôt « léger » sur l'AVP
Coût	125 000 €	177 392 € + 4 420 € enrobé + 11 % de MO	197 521.20 € Version A 225 632.40 € Version B + 4 420 € enrobé + 11 % de MO

Après avoir entendu les scénarios, M. le Maire propose de se rendre sur le lieu d'implantation de ce projet. Au retour du déplacement, les conseillers envisagent de placer le city parc proche du bac à gravier dans le sens de la largeur. Pour l'emplacement exacte, il faudra revoir avec le prestataire retenu.

22/54 PROJET D'INSTALLATION D'UN PLATEAU SPORTIF – DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le Département de la Vendée a établi un nouveau programme de soutien aux projets des Communes et Intercommunalités.

Il précise que la commune peut prétendre à une subvention pour le projet d'installation d'un plateau sportif dans le bourg.

Les frais d'études sont aidés à hauteur de 50 % et les travaux à hauteur de 20 %.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 107 300 € HT.

Le montant des études liés à ce projet s'élève à 2 800 € HT.

Il propose de solliciter l'aide du Département pour le montant de 20 047 € HT pour les travaux et un montant de 1 400 € HT pour les frais d'études.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

-SOLLICITE l'aide du Département de la Vendée pour le projet d'installation d'un plateau sportif dans le centre Bourg du village, pour un montant de 20 047 € HT,

-SOLLICITE l'aide du Département de la Vendée pour le remboursement des frais d'étude concernant le projet d'installation d'un plateau sportif

-ETABLIT le plan de financement (voir ci-joint)

-AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

22/55 PROJET D'AMENAGEMENT D'EQUIPEMENT SPORTIF

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le projet d'aménagement d'équipement sportif est éligible au Programme des Equipements sportifs de Proximité (PEP) « 5000 équipements sportifs d'ici 2024 ».

L'objectif de ce fonds est de pouvoir équiper les collectivités d'équipements sportifs pour les Jeux Olympique de Paris 2024.

Considérant qu'il importe de faire figurer l'accord du Conseil municipal pour l'opération, l'engagement à prendre en charge la part qui lui incombe et l'autorisation au maire.

Considérant l'intérêt de procéder à la création d'un espace public d'équipements sportifs

Considérant l'estimation faite pour la réalisation des travaux d'un montant de 80 900 € HT

Considérant la possibilité de présenter un dossier de demande de subvention auprès de la DRAJES des Pays de la Loire

Considérant les conventions faites avec l'école, l'association sportive de la commune et une association de village,

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention de la subvention PEP 500 équipements sportifs d'ici 2024 », soit 80 % maximum du coût HT de l'opération, plafonné à 500 000 €

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré à l'unanimité

- **DONNE** son accord pour la réalisation du projet d'aménagement d'équipement sportif, d'un montant prévisionnel de 80 900 € HT.
- **SOLLICITE** auprès de la DRJES des Pays de la Loire, une subvention de 80 % du montant des travaux HT soit une subvention d'un montant de 64 720 €.
- **ADOpte** le plan de financement tel qu'il est présenté :

Le coût total de l'opération est estimé à 107 300 €

Financement	Montant HT	Taux
DRAJES Pays de la Loire	64 720 €	80 % de l'équipement sportif
Département Vendée	21 120 €	19.6 % du projet total
Auto-financement	21 460 €	20 % du projet total

- **DIT** que la réalisation de l'opération interviendra fin 2022 à début 2023
- **INSCRIT** le montant de ces dépenses au budget de la Commune

ATTRIBUTION LOT N°6 : RENOVATION ENERGETIQUE

Une seule candidature a été déposée, à la suite du marché ouvert relancé pour le lot N°6.

MSB et Vendée Expension devaient contacter deux entreprises évoquées lors d'une réunion en mairie. Une seule a été contacté mais n'a pas souhaité répondre au marché.

La proposition reçue n'est, pour le Maire, pas acceptable car elle est bien trop élevée par rapport à l'estimation faite de ce lot.

Le Maire propose d'ajourner pour avoir une réflexion sur le sujet.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte d'ajourner la décision et de la reporter à une prochaine séance.

AFFAIRES DIVERSES

- Ekosentia : M. DURANCEAU Nicolas prend la parole, à la suite du rdv qu'il a eu ce jour. Ekosentia vise à réhabiliter les chemins ruraux, et participer à la rénovation biologique des territoires. Concernant notre commune, elle sera séparée en 2 zones : marais et bocage. Le projet implique un inventaire participatif des éléments fixes du paysage (haies, talus, fossés, etc.). Tous ces détails seront relevés par des groupes de volontaires qui devront arpenter les chemins de la commune. Les résultats notés sur des tableaux seront synthétisés et serviront à établir des plans d'actions favorisant la continuité écologique.
- SPANC : le contrôle des fosses septiques est une compétence de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral. Toutes les fosses septiques ayant un contrôle de plus de 8 ans seront obligatoirement contrôlé par un agent de la Saur. Ce contrôle s'élève à 160 €. Un courrier sera envoyé aux administrés concernés par ce contrôle.

- Machine à pain : Le boulanger de La Bretonnière nous a informé qu'il ne remplacerait pas la machine à pain vandalisée. Mais M. le Maire a contacté une autre boulangerie qui est intéressée pour récupérer cet emplacement. Nous reviendrons sur le sujet prochainement.
- DECI : Mrs CHABOT et GUINAUDEAU ont reçu le lieutenant LABAT-DELILLE du SDIS de Vendée le 3 juin. La couverture en eau de la commune est bonne à 90%, aucuns travaux d'urgence n'aient à prévoir. Le manque de pression d'eau dans certains secteurs est à régler avec Vendée Eau.
- Point finances : Nous sommes à la moitié de l'année civile et les finances sont conformes aux prévisions du budget à ce stade des projets en cours et du quotidien de la commune.
- Mur du Gorgeais : l'entreprise SEVE nous a transmis 2 devis pour continuer le mur du Gorgeais. Il reste à définir, en fonction aussi des subventions possibles combien de mètre linéaire, la mairie peut prévoir sur le budget 2023.
- Démission : Mme THINON Ludivine annonce au Conseil Municipal sa démission à compter de la fin de cette séance à la suite de son déménagement.
- Vendée Habitat : M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'un logement social est libre sur la résidence des Pacaudières.
- Ecole : à ce jour nous aurions 55 élèves à la rentrée 2022-2023 notre école les Bergeronnettes. Nous attendons la décision de l'inspection académique concernant la fermeture ou non de notre 3^{ème} classe, le 16 juin.

Fin de séance à 22h10

Cédric GUINAUDEAU		Aurélie GILBERT (absente)	
Pierre CHABOT		Anita LACAZE	
Gérard CIBARD		Michel MADY	
Claire BOUCHEREAU (pouvoir à M. GUINAUDEAU)		Tiphaine MARSALT	
Olivier BERGES (absent)		Joris PINEAU	
Bernadette COSTE		Ludivine THINON	
Jocelyne POGAM (pouvoir à M. MADY)		Nicolas DURANCEAU	
Bernadette VITAL			